

**Avis de publicité et de mise en concurrence pour une offre de restauration ambulante dans le cadre de Débord de Loire 2025**

Direction Culture, Sport et  
Initiatives locales

**Dossier suivi par :**

Antoine, PESTEL

Vieassociative@mairie-coueron.fr

02 40 38 51 64

La Ville de Couëron, commune de plus de 24 000 habitants, accueille et organise en partenariat avec l'Association Culturelle de l'Été, un événement festif et rassembleur *Débord de Loire*, le samedi 14 juin 2025, en bord de Loire.

Cet événement récurrent, véritable marqueur du territoire s'inscrit dans la lignée de nombreuses éditions à succès. En 2019 et en 2023, plus de 5000 participants ont profité d'un programme culturel riche et sensible offrant un regard nouveau sur notre fleuve, notre territoire métropolitain et ses enjeux écologiques.

Cet événement culturel festif à la croisée du nautisme et de l'artistique, tout public, à rayonnement métropolitain accueillera pour cette édition 2025 des activités culturelles et festives, ainsi qu'une grande unité marine à quai les après-midis et les soirées. Le samedi après-midi sera le point d'orgue de l'événement avec une grande parade nautique regroupant plus d'une centaine de bateaux et des grandes unités marines. Une buvette associative sera également présente sur le site de la manifestation.

La Ville propose des emplacements destinés aux commerces de bouche non sédentaires, sous les conditions suivantes :

5 (cinq) stands ou véhicules ambulants proposant de la restauration rapide seront autorisés à prendre place et à assurer une activité économique dans le cadre de cet événement.

La Ville en vue de permettre le bon déroulement de cette activité :

- Met à disposition des usagers un espace de convivialité pourvu de tables, chaises, bancs.
- Assure le raccordement électrique aux stands/camions.
- Assure la gestion des déchets sur le site de la manifestation
- Attribue un emplacement spécifique en fonction des contraintes techniques, logistiques, programmatiques.

Les opérateurs économiques devront être autonomes dans la mise en place et leurs activités. Il est demandé aux candidats de s'assurer d'être :

- Autonome dans la mise en place de leurs stands ou camions.
- Autonome dans la logistique et le matériel inhérents à leurs activités.
- D'avoir la capacité d'assurer un service calibré au besoin de la restauration sur une manifestation de type « grand rassemblement »
- De respecter les conditions d'exploitation indiquées dans le cahier des charges.

Mairie de Couëron

8 place Charles de Gaulle  
BP 27 – 44220 Couëron

02 40 38 51 00

contact@mairie-coueron.fr

[www.ville-coueron.fr](http://www.ville-coueron.fr)

### 1. Durée d'exploitation

Le samedi 14 juin.

### 2. Horaires d'exploitation

Installation de la restauration sur les emplacements prévus entre 11h et 14h le samedi 14 juin 2025.

Les horaires de la manifestation publique : 15h - 22h30.

Pas de vente autorisée avant le début de la manifestation.

La vente d'alcool est strictement interdite après 22h00.

A partir de 22h00, les équipes techniques débuteront le démontage de la manifestation et des éléments scéniques dans l'espace public (barrières, stands, tables, chaises, etc..).

A 22h30, il est demandé de cesser toute activité de vente.

### 3. Lieux d'exploitation



#### ➤ Quai du commandant Lucas

Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.

Un point d'eau partagé est disponible à proximité.

### 4. Droits d'occupation :

Aucun droit d'occupation du domaine public ne sera demandé dans le cadre de la manifestation susmentionnée.

### 5. Candidatures :

Les candidats doivent répondre aux critères d'appréciation précisés dans la fiche de candidature ;

Ils doivent remettre un dossier de candidature contenant les informations suivantes :

- La fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives ;

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements ;

Le dossier de candidature doit être transmis à la Ville au plus tard le 04/04/2025 :

Sous format informatique :

- Par mail à l'adresse : [vieassociative@mairie-coueron.fr](mailto:vieassociative@mairie-coueron.fr)

Sous format papier :

- A l'accueil de l'Hôtel de Ville de Couëron, 8 place Charles de Gaule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame le Maire – Ville de Couëron  
Service vie associative et initiative  
8 place Charles de Gaulle  
44220 Couëron

Les dossiers seront étudiés par la Ville début avril 2025 ; réponse apportée aux candidats mi-avril.

#### **6. Contacts :**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 38 51 64 ; avis rendu public sur le site internet de la Ville de Couëron ([www.ville-coueron.fr](http://www.ville-coueron.fr)) et affiché en mairie.